



AFFICHÉ LE

17 JUIL. 2023

Le Maire de la Commune
de PLOUBEZRE

ARRETE DU MAIRE

N° 23T68

Portant autorisation de
stationnement

Rue Paul Salaun (RD11)

Le 20/07/23

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière ;
VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 25 ;
VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 approuvant la huitième partie du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) ;

Considérant la demande de la Société Lannionnaise de Canalisations SLC domiciliée à l'adresse suivante : Kerauzern – Ploubezre (22 300) ;

Considérant que par mesure de sécurité il est nécessaire de réglementer le stationnement rue Paul Salaun (RD11) et la sécurité des usagers lors du chantier ;

- A R R E T E -

ARTICLE 1 – le 20/07/2023 de 8h à 18h, la Société Lannionnaise de Canalisations SLC est autorisée à occuper l'espace public situé sur l'accotement de la rue Paul Salaun (RD11), au droit des n°3 et 5 de la rue, afin de permettre l'accès à la vanne d'eau potable de la canalisation desservant la rue Amédée Prigent :

- Le stationnement de toutes catégories de véhicules sera interdit de 8 heures à 18 heures à hauteur de la zone de chantier ;
- L'accès aux riverains sera autorisé, sous réserve de la compatibilité de cet accès avec la sécurité.
- L'entreprise chargée des travaux sera en charge de sécuriser la circulation et le stationnement durant les travaux,

ARTICLE 2 - la signalisation réglementaire matérialisant l'article 1 sera mise en place par la Société Lannionnaise de Canalisations SLC. Par ailleurs, l'ensemble de la voirie sera remis en bon état à l'issue du chantier par le demandeur.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes - 3 Contour de la motte - CS 44416 - 35044 Rennes cedex dans un délais de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 – Une Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant des sapeurs pompiers de Lannion ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- La Société Lannionnaise de Canalisations SLC ;
- Les services techniques de Ploubezre ;
- L'ATD 22.

Fait à Ploubezre Le 17 juillet 2023

Le Maire,
Brigitte GOURHANT

